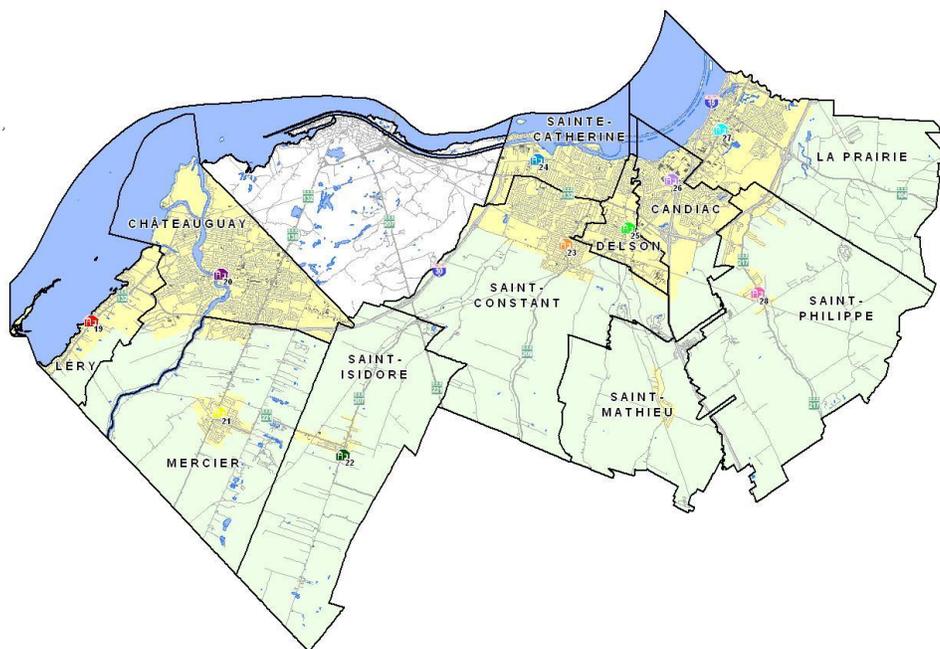




MRC DE ROUSSILLON

## SECTION 3 L'HISTORIQUE DE L'INCENDIE



### Schéma de Couverture de Risques en Sécurité Incendie

Date d'adoption : 1<sup>er</sup> mai 2013

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juin 2013

## TABLE DES MATIÈRES

3	L'historique de l'incendie .....	6
3.1	Analyse des risques.....	10
Tableau 3-1	Bâtiments compris à l'intérieur des périmètres urbains 2010 .....	12
Tableau 3-2	Bâtiments situés à l'extérieur des périmètres urbains 2010 .....	13
3.3	Portrait des risques sur le territoire .....	14
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- CANDIAC.....	14
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- CHÂTEAUGUAY .....	14
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- DELSON .....	14
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- LÉRY.....	15
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- LA PRAIRIE .....	15
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- MERCIER.....	15
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-CONSTANT.....	15
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-ISIDORE.....	16
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- STE-CATHERINE .....	16
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-MATHIEU .....	16
Tableau 3-3	Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-PHILIPPE .....	16
3.4	Inventaire et caractéristiques des risques courants.....	17
Tableau 3-4	Valeur foncière des bâtiments / Exercice financier 2010.....	17
3.5	Répartition de la valeur par type de bâtiments.....	17
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010 - CHÂTEAUGUAY18	
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010 - DELSON .....	18
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010 - LÉRY.....	18
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010 - LA PRAIRIE....	18
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010- MERCIER.....	19
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010- ST-CONSTANT19	
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010- ST-ISIDORE.....	19
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010- STE-CATHERINE19	
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010 - ST-MATHIEU .20	
Tableau 3-5	Répartition de la valeur en pourcentage par type de bâtiments 2010- ST-PHILIPPE...20	
3.6	Répartition des services.....	21
Tableau 3-6	Services de sécurité incendie .....	21
3.7	Population, valeur du bâtiment et superficie du territoire à protéger .....	21
Tableau 3-7	Population, valeur du bâtiment et superficie du territoire à protéger .....	21
3.8	Description des casernes.....	22
Tableau 3-8	Répertoire des casernes et relevé des contraintes d'usage .....	22

<b>3.9</b>	<b>Description des ententes d'entraide actuelles .....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 3-9</b>	<b>Type d'entraide et d'entente intermunicipale .....</b>	<b>23</b>
<b>3.10</b>	<b>Domaines d'intervention .....</b>	<b>24</b>
<b>3.11</b>	<b>Ressources financière .....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 3-11</b>	<b>Dépenses pour 2009 .....</b>	<b>26</b>
<b>Tableau 3-12</b>	<b>Dépenses pour 2010 .....</b>	<b>27</b>
<b>3.13</b>	<b>Ressources humaines .....</b>	<b>28</b>
<b>Tableau 3-13</b>	<b>Nombre d'officiers et de pompiers sur le territoire de la MRC de Roussillon .....</b>	<b>28</b>
<b>3.14</b>	<b>Catégories de pompiers et situation actuelle .....</b>	<b>28</b>
<b>Tableau 3-14</b>	<b>Ressources humaines – Disponibilité et formation en 2011 .....</b>	<b>29</b>
<b>3.15</b>	<b>Périodes d'entraînement .....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 3-15</b>	<b>Heures d'entraînement annuelles en (2010) .....</b>	<b>30</b>
<b>3.16</b>	<b>Programme de santé et sécurité .....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 3-16</b>	<b>Santé et sécurité au travail .....</b>	<b>30</b>
<b>3.17</b>	<b>Système d'identification régional uniformisé .....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 3-17</b>	<b>Système d'identification des casernes .....</b>	<b>31</b>
<b>3.18</b>	<b>La flotte des véhicules d'intervention .....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 3-18</b>	<b>Mise à jour– Inventaire de la flotte de véhicules 2011 .....</b>	<b>32</b>
<b>3.19</b>	<b>Appareils respiratoires .....</b>	<b>34</b>
<b>Tableau 3-19</b>	<b>Appareils respiratoires .....</b>	<b>34</b>
<b>3.20</b>	<b>Équipements personnels de protection .....</b>	<b>34</b>
<b>Tableau 3-20</b>	<b>Équipements personnels de protection .....</b>	<b>34</b>
<b>3.21</b>	<b>Disponibilité de l'eau .....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 3-21</b>	<b>Réseaux d'aqueduc.....</b>	<b>36</b>
<b>Tableau 3-22</b>	<b>Mode d'alimentation en eau pour la protection incendie .....</b>	<b>37</b>
<b>Tableau 3-23</b>	<b>Points d'eau servant au remplissage des camions-citernes.....</b>	<b>37</b>
<b>3.24</b>	<b>Camions-citernes, pompes et bassins portatifs.....</b>	<b>38</b>
<b>Tableau 3-24</b>	<b>Camions-citernes, pompes et bassins portatifs 2011 .....</b>	<b>38</b>
<b>3.25</b>	<b>Système d'alerte et de mobilisation régional.....</b>	<b>38</b>

<b>3.26</b>	<b>Radios .....</b>	<b>40</b>
<b>Tableau 3-26</b>	<b>Inventaire des radios .....</b>	<b>40</b>

---

<b>3.27</b>	<b>Téléavertisseurs.....</b>	<b>41</b>
<b>Tableau 3-27</b>	<b>Inventaire des téléavertisseurs des services incendie de la MRC de Roussillon .....</b>	<b>41</b>
<b>3.28</b>	<b>Les alertes aux pompiers .....</b>	<b>41</b>
<b>3.29</b>	<b>Domaines d'intervention des services de sécurité incendie.....</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 3-29</b>	<b>Répartition des appels incendie par type d'intervention 2010 .....</b>	<b>42</b>
<b>3.30</b>	<b>Évaluation du niveau actuel de couverture des risques d'incendie .....</b>	<b>43</b>
<b>Tableau 3-30</b>	<b>Méthode utilisée pour constituer une force de frappe avant le schéma 2010 .....</b>	<b>43</b>
<b>3.31</b>	<b>Évaluation des procédures opérationnelles et administratives des SSI.....</b>	<b>44</b>
<b>Tableau 3-31</b>	<b>Utilisation de procédures et/ou de guides opérationnels et utilisation de directives ou de procédures administratives .....</b>	<b>44</b>
<b>3.32</b>	<b>La réglementation .....</b>	<b>45</b>
<b>Tableau 3-32</b>	<b>Réglementation en matière de prévention et sécurité incendie par municipalité .....</b>	<b>46</b>
<b>3.33</b>	<b>Interventions simultanées avec d'autres services d'urgence .....</b>	<b>48</b>

Cette section présente le portrait actuel de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC. Ce portrait actuel se présente en trois volets soit :

- Historique des incendies
- Analyse des risques
- Recensement des mesures et ressources municipales en sécurité incendie

Le constat de ces trois volets se veut un outil de connaissance permettant de mettre en relation la situation actuelle de la protection incendie par rapport aux objectifs de protection proposés dans les « Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie » et de proposer une nouvelle organisation des ressources permettant une protection optimale pour la population et le patrimoine

### 3 L'historique de l'incendie

Selon le rapport fourni par le ministère de la Sécurité publique pour la période couvrant les années 1996 à 2000, 766 incendies ont été déclarés par l'intermédiaire des rapports d'incendie sur le territoire de la MRC et 403 incendies pour les années 2007-2010.

Sur le territoire de la MRC de Roussillon, durant les années 1996 à 2000, il y a eu des pertes matérielles totalisant 28,2 millions de dollars. Concernant les années 2007-2010, ces pertes totalisaient 18,2 millions de dollars.

<b>Statistiques de l'incendie au Québec 2001</b>	
Nombre d'incendies	10 337
Taux d'incendie	1,39
Nombre d'incendies majeurs	94
Nombre d'incendies mortels	59
Nombre de décès	65
Taux de mortalité	0,88
Pertes matérielles (\$)	374 437 966 \$
Taux de perte par habitant	50,53 \$
Cause la plus importante	Négligence / imprudence
Source de chaleur la plus fréquente	Objet particulier (article de fumeur, allumettes, briquets, chandelles, etc.)

<b>Statistiques de l'incendie au Québec 2005</b>	
Nombre d'incendies	10 800
Taux d'incendie	1,04
Nombre d'incendies majeurs	159
Nombre d'incendies mortels	60
Nombre de décès	60
Taux de mortalité	0,75
Pertes matérielles (\$)	514 000 000 \$
Taux de perte par habitant	39,00 \$
Cause la plus importante	Négligence / imprudence
Source de chaleur la plus fréquente	Appareils de chauffage et appareils de cuisson

<b>Bilan des incendies MRC de Roussillon 1996-2000</b>				
<b>Municipalité</b>	<b>Population 2001 (nombre)</b>	<b>Incendies 1996-2000 (nombre)</b>	<b>Pertes matérielles totales 1996-2000 (\$)</b>	<b>Pertes matérielles totales / habitant (\$)</b>
Candiac	12 969	72	1 050 753	16,20
Châteauguay	42 097	295	5 473 648	26,00
Delson	7 265	27	7 000 849	192,73
La Prairie	19 482	71	2 343 806	24,06
Léry	2 370	7	276 061	23,30
Mercier	9 883	60	1 980 750	40,08
St-Constant	23 270	101	2 707 851	23,27
St-Isidore	2 420	19	1 279 368	105,73
St-Mathieu	1 997	13	1 279 624	128,15
St-Philippe	3 917	26	2 337 075	119,33
Ste-Catherine	16 206	75	2 504 097	30,90
<b>MRC de Roussillon</b>	<b>141 876</b>	<b>766</b>	<b>28 233 881</b>	<b>39,80</b>

<b>Bilan des incendies MRC de Roussillon 2007-2010</b>				
<b>Municipalité</b>	<b>Population 2010 (nombre)</b>	<b>Incendies 2007-2010 (nombre)</b>	<b>Pertes matérielles totales 2007-2010 (\$)</b>	<b>Pertes matérielles totales / habitant (\$)</b>
Candiac	19 113	24	1 532 410	20,04
Châteauguay	45 648	167	4 272 476	23,39
Delson	7 659	12	478 000	15,60
La Prairie	23 617	46	1 978 125	20,94
Léry	2 357	Aucune donnée déclarée au Ministère de la sécurité publique		
Mercier	11 430	32	944 876	20,67
St-Constant	24 749	75	3 483 895	35,19
St-Isidore	2 601	9	221 000	21,24
St-Mathieu	1 953	11	1 435 275	183,72
St-Philippe	5 604	13	3 150 010	140,53
Ste-Catherine	16 764	14	742 700	11,08
<b>MRC de Roussillon</b>	<b>161 495</b>	<b>403</b>	<b>18 238 767</b>	<b>28,23</b>

Il est important de noter que ces statistiques ne concernent que les incendies de bâtiments.

De plus, il faut se rappeler, concernant le bilan des incendies 1996-2000 que nous avons eu la crise du verglas en 1998, ce qui a amené un grand nombre d'incendies.

Concernant la ville de Candiac, 3 incendies majeurs ont causé à eux seuls 1 467 500 \$ de dommages en 2007-2010.

Concernant la ville de Châteauguay, 3 incendies majeurs ont causé à eux seuls 1 660 000 \$ de dommages en 1996-2000 et 2 incendies majeurs en 2007-2010 causant 1 074 000 \$ de dommages.

Concernant la Ville de Delson, 1 incendie majeur en 1998 a causé à lui seul 5 934 051 \$ de dommages.

Concernant la Ville de Léry, aucune donnée déclarée au Ministère de la Sécurité publique pour la période 2007-2010.

Concernant la Ville de La Prairie, 2 incendies majeurs ont causé à eux seuls 820 000\$ de dommages en 2007-2010.

Concernant la Ville de Mercier, 2 incendies majeurs ont causé à eux seuls 1 246 000\$ de dommages en 2007-2010.

Concernant la Ville de St-Constant, 3 incendies majeurs ont causé à eux seuls 2 218 100 \$ de dommages en 2007-2010.

Concernant la Ville de St-Isidore, 1 incendie majeur en 1998 a causé à lui seul 603 000 \$ de dommages.

Concernant la Ville de St-Philippe, 2 incendies majeurs ont causé à eux seuls 1 119 000 \$ de dommages en 1996-2000 et 2 incendies majeurs en 2007-2010 causant 2 640 000\$ de dommages.

Concernant la Ville de St-Mathieu, 2 incendies majeurs ont causé à eux seuls 1 194 800 \$ de dommages en 1996-2000 et 2 incendies majeurs en 2007-2010 causant 780 000 \$ de dommages. Si l'on regarde l'ensemble de la MRC, nous avons tendance à croire qu'avec les importantes sommes investies par plusieurs services de sécurité incendie depuis les dernières années ont permis, en examinant les tableaux des bilans 1996-2000 et 2007-2010, d'améliorer la situation avec un taux de perte par habitant de 39,80 \$ (1996-2000) comparativement à 28,23 \$ (2007-2010). Même si nous ne tenons pas compte de l'année 1998 ou nous avons eu le verglas et pour 8 487 051 \$ de pertes, nous aurions un taux 1996-2000 de 34,79 \$ versus 28,23 \$ (2007-2010).

Il y a eu 6 pertes de vies en 1996-2000 comparativement à 4 en 2007-2010.

### 3.1 Analyse des risques

#### **Classement des risques présents sur le territoire**

La couverture des risques d'incendie et, par conséquent, l'organisation des différents aspects de la sécurité incendie ne peuvent raisonnablement être planifiées pour un territoire donné sans une connaissance préalable de la nature et de l'importance des risques que l'on y retrouve. C'est pourquoi la *Loi sur la sécurité incendie* fait du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire les premiers ingrédients du schéma de couverture de risques.

Plus que toute autre considération, l'analyse des risques contribue à la prise de décisions objectives sur le degré d'acceptabilité d'une partie d'entre eux et sur les mesures à prendre afin de réduire l'occurrence ou l'impact de certains types d'incendies.

L'analyse des risques concerne plus particulièrement les considérations relatives :

- à la classification des risques;
- aux caractéristiques particulières de certains risques et aux mesures d'atténuation;
- aux mesures et aux mécanismes d'autoprotection;
- aux mesures et aux mécanismes de détection rapide de l'incendie et de transmission de l'alerte au service incendie.

Dès que l'on souhaite procéder à une gestion des risques, se pose cependant la difficulté de définir ce qu'il convient de retenir comme étant un « risque ». Une définition adaptée aux besoins spécifiques de la sécurité incendie se révèle d'autant plus nécessaire que le concept de « risque » sert à des usages variés non seulement dans ce secteur, mais dans les domaines de la santé, de la sécurité civile ou de la protection de l'environnement, voire dans les milieux de la finance et de l'assurance.

Dans son acception la plus courante, le risque est défini comme « un danger éventuel plus ou moins prévisible ». Il va sans dire que la planification de mesures de prévention ou de procédures d'interventions de secours ne saurait se satisfaire d'une définition aussi large, particulièrement dans le domaine de l'incendie où la nature du danger est quand même connue d'avance et où le risque peut, au minimum, être associé à des agents particuliers. Aussi, la plupart des disciplines qui doivent préciser la notion de risque à des fins de planification stratégique ou opérationnelle optent-elles généralement pour une définition intégrant d'une part, la probabilité qu'un événement donné survienne et d'autre part, la gravité des effets néfastes qui pourraient en découler sur la santé, les biens matériels ou l'environnement. Dans cet esprit, le risque d'incendie devient donc le produit de la probabilité que survienne un incendie dans un bâtiment donné et les conséquences susceptibles de s'ensuivre.

Mais probabilités et conséquences ne représentent encore que des dimensions assez abstraites du risque, dimensions qu'il convient de circonscrire dans leurs manifestations concrètes, idéalement mesurables, propres au phénomène et aux fins qui nous occupent, c'est-à-dire l'incendie. On se rappellera, en effet, que la loi prévoit la proposition par le ministre de la Sécurité publique d'une classification des risques d'incendie (voir le tableau à la page suivante). Or, une telle classification ne présentera un intérêt empirique ou ne sera véritablement fonctionnelle pour les organisations municipales que dans la mesure où elle pourra faire référence à des phénomènes tangibles.

En accord avec une pratique déjà répandue dans le milieu de la sécurité incendie, il y a lieu, dans cette perspective, de considérer l'usage des bâtiments en tant que paramètre de base. Il faut en effet constater que les plus grandes organisations dans ce domaine au Québec utilisent déjà des méthodes de classification des risques fondées sur l'usage de chaque bâtiment susceptible d'être la proie des flammes, paramètre auquel viennent ordinairement se greffer quelques critères relatifs au nombre potentiel d'occupants, au nombre d'étages, à la superficie totale du bâtiment et à la présence de matières dangereuses.

Bien que ces méthodes puissent donner lieu à un nombre variable de catégories de risques, elles présentent l'avantage, sur le plan de l'intervention, de permettre une estimation de l'ampleur des ressources (personnel, débit d'eau, équipements d'intervention) à déployer lors d'un incendie.

De manière générale, il ressort de ces classifications que les infrastructures de transport et de services publics ainsi que les bâtiments détachés ou jumelés, de deux étages ou moins, affectés à un usage résidentiel, constituent des risques faibles, nécessitant le déploiement d'une force de frappe minimale en cas d'incendie. Se retrouvent dans une catégorie intermédiaire et sont assimilables à des risques dits moyens, tous les immeubles résidentiels d'au plus six étages, de même que les bâtiments d'au plus trois étages affectés à un usage commercial, industriel ou institutionnel et dont l'aire n'excède pas 600 mètres carrés.

Nécessitant habituellement, en cas d'incendie, un large déploiement de ressources humaines et matérielles afin de procéder à l'évacuation des occupants ou de prévenir les dangers de conflagration, les risques élevés regroupent les maisons de chambres, les hôtels, les églises, les hôpitaux, les écoles, ainsi que tous les bâtiments de sept étages ou plus.

Sont aussi considérés d'emblée comme des risques élevés, les établissements industriels et les entrepôts renfermant des matières dangereuses.

Les sections qui suivent présentent la méthodologie utilisée pour faire l'évaluation et le classement des risques ainsi que les principaux résultats obtenus dans chacune des municipalités.

L'analyse des risques a commencé à partir des données du rôle d'évaluation, dans lequel on retrouve notamment le matricule de chacune des propriétés ainsi qu'un code d'usage. Les résultats de l'analyse des risques initiaux sont basés sur une extraction des données du rôle.

Ce tableau représente la classification des risques d'incendie proposée dans les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques faibles	Très petits bâtiments; Bâtiments très espacés; Bâtiments résidentiels de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages et du type détaché.	Hangars, garages, résidences unifamiliales détachées de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes.
Risques moyens	Bâtiments résidentiels attachés d'au plus 3 étages dont l'aire au sol est de moins de 600 mètres carrés.	Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages, immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres), établissements industriels du groupe F, division 3 (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.).
Risques élevés	Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 mètres carrés; Bâtiments de 4 à 6 étages; Lieux où l'évacuation n'est pas problématique; Lieux où la quantité de matières dangereuses est peu significative.	Établissements commerciaux, établissements d'affaires, immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambres (10 chambres ou plus), motels, établissements industriels du groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparation, imprimeries, stations-service, etc.), tous les bâtiments agricoles.
Risques très élevés	Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration; Lieux que les occupants ne peuvent pas évacuer eux-mêmes; Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver; Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible de nuire au fonctionnement de la communauté.	Établissements d'affaires, édifices attenants dans de vieux quartiers, hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention, centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises, établissements industriels du groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.), usines de traitement des eaux, installations portuaires.

Les tableaux 3-1 et 3-2 qui suivent font ressortir en détail, et par municipalité, le nombre de bâtiments par catégorie de risques situés à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres urbains.

Voir cartes 1 à 12

**Tableau 3-1 Bâtiments compris à l'intérieur des périmètres urbains 2010**

Risques	Candiac	Châteauguay	Delson	La Prairie	Léry	Mercier	Ste-Catherine	St-Constant	St-Isidore	St-Mathieu	St-Philippe	Total
Non applicable									88			
<b>Les bâtiments catégorisés à l'intérieur des périmètres urbains</b>												
Faibles	5 396	12 224	2 285	5 164	922	3 195	4 200	6 827	613	503	1 525	49 854
Moyens	866	1 987	167	1 887	58	362	358	729	13	30	89	6 546
Élevés	222	280	199	444	2	93	394	56	217	75	105	2 087
Très élevés	34	147	10	90	0	31	40	35	7	6	15	415
<b>Total</b>	<b>6 518</b>	<b>14 638</b>	<b>2 661</b>	<b>7 585</b>	<b>982</b>	<b>3 681</b>	<b>4 992</b>	<b>7 647</b>	<b>850</b>	<b>614</b>	<b>1 734</b>	<b>51 902</b>

Note : les cas où la classification est non applicable ne sont pas catégorisés et sont exclus du total.

**Tableau 3-2 Bâtiments situés à l'extérieur des périmètres urbains 2010**

Risques	Candiac	Châteauguay	Delson	La Prairie	Léry	Mercier	Ste-Catherine	St-Constant	St-Isidore	St-Mathieu	St-Philippe	Total
Non applicable												
<b>Les bâtiments catégorisés à l'extérieur des périmètres urbains</b>												
Faibles	0	97	0	225	0	311	0	301	162	336	465	1 897
Moyens	0	3	0	8	0	11	0	101	3	9	5	140
Élevés	0	10	0	34	0	139	0	50	57	26	25	341
Très élevés	0	2	0	3	0	6	0	6	1	5	10	33
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>270</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>458</b>	<b>223</b>	<b>376</b>	<b>505</b>	<b>2 411</b>

Note : les cas où la classification est non applicable ne sont pas catégorisés et sont exclus du total.

### 3.3 Portrait des risques sur le territoire

Les tableaux 3-3 qui suivent indiquent, pour chacune des municipalités, la répartition des risques selon la classification proposée ainsi que la valeur des bâtiments en 2010 sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres urbains.

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- CANDIAC**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	5 396	1 300 939 000	0	0	5 396	1 300 939 000
Moyen	866	156 875 500	0	0	866	156 875 500
Élevé	222	137 840 000	0	0	222	137 840 000
Très élevé	34	80 194 000	0	0	34	80 194 000
Total	6 518	1 675 848 500	0	0	6 518	1 675 848 500

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- CHÂTEAUGUAY**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	12 224	2 288 999 650	97	9 777 300	12 321	2 279 222 350
Moyen	1 987	650 324 721	3	391 400	1 990	650 716 121
Élevé	280	367 162 909	10	3 421 600	290	370 584 509
Très élevé	147	338 445 165	2	1 550 200	149	339 995 365
Total	14 638	3 644 932 445	112	15 140 500	14 750	3 640 607 464

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- DELSON**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	2 285	359 639 900	0	0	2 285	359 639 900
Moyen	167	35 566 800	0	0	167	35 566 800
Élevé	199	131 432 900	0	0	199	131 432 900
Très élevé	10	16 221 700	0	0	10	16 221 700
Total	2 661	542 855 300	0	0	2 661	542 855 300

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- LÉRY**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	922	164 623 200	0	0	939	164 623 200
Moyen	58	11 965 800	0	0	41	11 965 800
Élevé	2	2 289 000	0	0	2	2 289 000
Très élevé	0	0	0	0	0	0
Total	982	178 878 000	0	0	982	178 878 000

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- LA PRAIRIE**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	5 164	905 569 988	225	50 029 562	5 389	955 599 550
Moyen	1 887	330 908 320	8	1 778 828	1 895	332 687 149
Élevé	444	156 125 941	34	2 899 800	478	159 025 741
Très élevé	90	29 121 767	3	657 590	93	29 779 357
Total	7 585	1 421 726 017	270	55 365 782	7 855	1 477 091 800

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- MERCIER**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	3195	560 467 500	311	48 946 200	3506	609 413 700
Moyen	362	56 679 600	11	2 358 200	373	59 037 800
Élevé	93	10 721 700	139	15 309 025	232	26 030 725
Très élevé	31	23 465 300	6	6 182 000	37	29 647 300
Total	3681	651 334 100	467	72 795 425	4148	724 129 525

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-CONSTANT**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	6 827	1 325 813 700	301	58 358 000	7 128	1 384 171 700
Moyen	729	223 478 550	101	23 071 800	830	246 550 350
Élevé	56	47 134 550	50	23 681 300	106	70 815 850
Très élevé	35	109 272 000	6	17 279 800	41	126 551 800
Total	7 647	1 705 698 800	458	122 390 900	8 105	1 828 089 700

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-ISIDORE**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Non applicable	88	9 077 388	0	0	88	9 077 388
Faible	613	63 232 283	162	27 060 284	775	90 292 567
Moyen	13	1 340 971	3	501 115	16	1 842 086
Élevé	217	22 384 014	57	9 521 209	274	31 905 223
Très élevé	7	722 088	1	167 048	8	889 136
Total	938	96 756 744	223	37 249 656	1161	133 706 400

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- STE-CATHERINE**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	4 200	627 058 600	0	0	4 200	627 058 600
Moyen	358	91 858 500	0	0	358	91 858 500
Élevé	394	124 287 700	0	0	394	124 287 700
Très élevé	40	80 641 200	0	0	40	80 641 200
Total	5 002	923 846 000	0	0	5 002	923 846 000

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-MATHIEU**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	503	76 910 812	336	37 750 377	839	114 661 189
Moyen	30	4 098 879	9	1 623 969	39	5 722 848
Élevé	75	11 186 598	26	3 634 111	101	14 820 709
Très élevé	6	8 041 598	5	2 025 956	111	10 067 554
Total	614	100 237 887	376	45 034 413	990	145 272 300

**Tableau 3-3 Répartition de la valeur par catégorie de risques 2010- ST-PHILIPPE**

Catégorie de risques	Nombre de bâtiments dans le PU	Valeur comprise dans le PU	Nombre de bâtiments hors du PU	Valeur comprise hors du PU	Nombre total de bâtiments	Valeur totale
Faible	1 525	207 194 868	465	93 199 036	1 945	300 393 904
Moyen	89	6 222 760	5	1 013 033	49	7 235 793
Élevé	105	14 750 246	25	5 278 198	130	20 028 444
Très élevé	15	2 304 726	10	1 813 033	25	4 117 759
Total	1 644	230 472 600	505	101 303 300	2 149	331 775 900

### 3.4 Inventaire et caractéristiques des risques courants

Pour l'exercice financier 2010 et selon les rôles d'évaluation de la MRC, le parc immobilier se compose de 54 313 unités d'évaluation. La valeur totale des bâtiments, abstraction faite des terrains, est de 11 767 910 809 \$.

**Tableau 3-4 Valeur foncière des bâtiments / Exercice financier 2010**

Municipalité	Intérieur du PU	Extérieur du PU	Total
Candiac	1 675 848 500	0	1 675 848 500
Châteauguay	3 632 621 512	13 590 300	3 646 211 812
Delson	542 855 300	0	542 855 300
La Prairie	1 421 726 017	55 365 782	1 477 091 797
Léry	178 878 000	0	178 878 000
Mercier	663 693 700	99 713 800	763 407 500
Ste-Catherine	1 023 264 500	0	1 023 264 500
St-Constant	1 723 730 900	125 567 900	1 849 298 800
St-Isidore	96 756 744	37 249 656	134 006 400
St-Mathieu	100 237 887	45 034 413	145 272 300
St-Philippe	230 472 600	101 303 300	331 775 900
<b>MRC Roussillon</b>	<b>11 290 085 660</b>	<b>477 825 151</b>	<b>11 767 910 809</b>

En somme, on peut constater que 95% de la valeur foncière des bâtiments se retrouve à l'intérieur des périmètres urbains.

Pour les municipalités de Candiac, Delson, Léry et Sainte-Catherine, la valeur foncière des bâtiments se retrouve uniquement dans les périmètres urbains.

### 3.5 Répartition de la valeur par types de bâtiments

Les tableaux 3-5 qui suivent indiquent pour chacune des municipalités la répartition des valeurs par types de bâtiments en 2010 sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres urbains.

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010- CANDIAC**

Type de bâtiment	Intérieur du PU %	Extérieur du PU %
Résidentiel	100	0
Commerces, services et loisirs	100	0
Industriel	100	0
Agricole	0	0
Terrain vacant	100	0

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010 - CHÂTEAUGUAY**

Type de bâtiment	Intérieur du PU %	Extérieur du PU %
Résidentiel	99	1
Commerces, services et loisirs	100	0
Industriel	100	0
Agricole	0	100
Terrain vacant	100	0

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010 - DELSON**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	100	0
Commerces, services et loisirs	100	0
Industriel	100	0
Agricole	0	0
Terrain vacant	99	1

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010 - LÉRY**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	100	0
Commerces, services et loisirs	100	0
Industriel	100	0
Agricole	100	0
Terrain vacant	0	0

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010 - LA PRAIRIE**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	95	5
Commerces, services et loisirs	100	
Industriel	95	5
Agricole	0	100
Terrain vacant	0	0

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010-MERCIER**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	91	9
Commerces, services et loisirs	61	39
Industriel	56	44
Agricole	2	98
Terrain vacant	43	57

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010-ST-CONSTANT**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	96	4
Commerces, services et loisirs	96	4
Industriel	24	76
Agricole	0	100
Terrain vacant	85	15

PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010-ST-ISIDORE**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	21	79
Commerces, services et loisirs	90	10
Industriel	97	3
Agricole	0	100
Terrain vacant	0	0

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010-STE-CATHERINE**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	100	0
Commerces, services et loisirs	100	0
Industriel	100	0
Agricole	0	0
Terrain vacant	100	0

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010 - ST-MATHIEU**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	70	30
Commerces, services et loisirs	64	36
Industriel	70	30
Agricole	73	27
Terrain vacant	0	0

\* PU = périmètre urbain

**Tableau 3-5 Répartition de la valeur en pourcentage par types de bâtiments 2010- ST-PHILIPPE**

Type de bâtiment	Intérieur du PU	Extérieur du PU
Résidentiel	79	21
Commerces, services et loisirs	85	15
Industriel	17	83
Agricole	29	71
Terrain vacant	0	0

\* PU = périmètre urbain

L'analyse des risques révèle que les risques faibles constituent 95 % des 54 313 risques présents (voir tableaux 3-1 et 3-2) sur le territoire. À ces risques s'associent des procédures d'intervention relativement uniformes encadrées en vertu des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie (exigences de l'objectif n<sup>o</sup> 2). La valeur des bâtiments associés à cette catégorie représente 71 % de la valeur totale des bâtiments.

Quatre-vingt-huit pour cent des risques faibles sont situés dans les périmètres urbains et plus de 90 % de ceux-ci sont à moins de 10 minutes de déplacement à partir d'une caserne.

De plus, 98 % des risques moyens, 86 % des risques élevés et 93 % des risques très élevés sont situés dans les périmètres urbains.

Quatre-vingt-trois pour cent de la valeur des risques agricoles se retrouvent à l'extérieur des périmètres urbains. Il y a seulement dans la municipalité de Saint-Mathieu où l'on retrouve 73 % de la valeur des risques agricoles à l'intérieur du périmètre urbain et 29 % pour la municipalité de St-Philippe. Pour l'ensemble des autres municipalités ayant un secteur agricole, près de 98 % de la valeur des risques agricoles se retrouvent à l'extérieur des périmètres urbains.

Il est important de noter que sur le territoire de la Ville de Saint-Philippe, près de l'autoroute 15, se trouve un risque particulier soit un gazoduc de Trans-Canada Pipelines. Donc, il faudra prévoir une procédure d'intervention conjointe entre le service de sécurité incendie et la compagnie Trans-Canada Pipelines.

### 3.6 Répartition des services

La desserte actuelle de protection en incendie des 11 municipalités de la MRC est assurée par 9 services incendie municipaux localisés sur le territoire. Les municipalités de Delson et de Saint-Mathieu ont confié par fourniture de service leur protection incendie respectivement à la ville de Candiac et à la municipalité de Saint-Philippe. Les 11 municipalités de la MRC totalisaient en 2010, une population de 161 495 habitants, répartie sur un territoire de 371,5 km<sup>2</sup> pour une valeur à protéger de 11 602 100 889 \$.

Il est important de noter que cette section ne tient pas compte de la récente décision de la municipalité de St-Isidore d'accepter le projet de regroupement avec la Ville de Châteauguay. Ainsi, le portrait actuel présenté dans cette section considère que St-Isidore a son propre service de sécurité incendie.

Le tableau 3-6, présente les services de sécurité incendie et les territoires qu'ils protègent.

**Tableau 3-6 Services de sécurité incendie**

Municipalité	Municipalité possédant son SSI	Desservie par :	SSI constitué par règlement	Autres domaines d'intervention
Candiac	Oui	Son service	Oui	Oui
Châteauguay	OUI	Son service	Oui	Oui
Delson (1)	Non	Candiac	X	X
La Prairie	Oui	Son service	Oui	Oui
Léry	oui	Son service	Oui	Non
Mercier	Oui	Son service	Oui	Non
Ste-Catherine	Oui	Son service	Oui	Non
St-Constant	Oui	Son service	Non	Oui
St-Isidore	Oui	Son service	Oui	Oui
St-Mathieu (1)	Non	St-Philippe	X	X
St-Philippe	Oui	Son service	Oui	Non

- 1 Les municipalités de Delson et de Saint-Mathieu sont protégées par une entente de fourniture de service respectivement par la ville de Candiac et la municipalité de Saint-Philippe

### 3.7 Population, valeur du bâtiment et superficie du territoire à protéger

Le tableau 3-7 présente la population, la valeur des bâtiments ainsi que la superficie du territoire à protéger par service de sécurité incendie.

**Tableau 3-7 Population, valeur du bâtiment et superficie du territoire à protéger**

Municipalité	Population	Valeur du bâti	Superficie (km <sup>2</sup> )
Candiac	18 466	1 675 848 500	17,04
Châteauguay	45 648	3 583 748 584	35,37
Delson	7 659	542 855 300	7,76
La Prairie	23 617	1 477 091 800	43,53
Léry	2 357	178 878 000	10,98
Mercier	11 430	762 873 200	45,89
Ste-Catherine	16 964	1 023 264 500	9,50
St-Constant	24 849	1 416 871 100	57,07
St-Isidore	2 601	136 118 200	52,00
St-Mathieu	1 953	145 272 300	32,27
St-Philippe	5 604	331 775 900	61,39

Dans le tableau précédent, on constate que trois municipalités font partie de la strate de population de moins de 5 000 habitants (Léry, St-Isidore et St-Mathieu), deux municipalités ont une population entre 5 000 et 10 000 habitants (Delson et St-Philippe), cinq municipalités ont une population entre 10 000 et 25 000 habitants (Candiac, La Prairie, Mercier, St-Constant et Ste-Catherine). Une municipalité a une population au-dessus de 25 000 habitants (Châteauguay).

### 3.8 Description des casernes

Les 9 services de sécurité incendie de la MRC totalisent 10 casernes qui sont stratégiquement très bien situées de façon à minimiser les temps de déplacement des véhicules pour couvrir les périmètres urbains.

Le tableau 3-8 qui suit répertorie les casernes et fait ressortir les endroits où il y a des contraintes d'usage qui influencent les opérations et les activités régulières des services de sécurité incendie.

**Tableau 3-8 Répertoire des casernes et relevé des contraintes d'usage**

Municipalité	Contraintes géographiques	Contraintes à la sortie de la caserne pour répondre à un appel	Nombre de véhicules dans la caserne	Nombre d'aires de stationnement dans la caserne	Nombre de portes desservant les aires de stationnement de la caserne	Conflit d'usages relatifs aux interventions	Conflit d'usages relatifs à la sécurité	Contraintes opérationnelles au retour d'une intervention	Facilités sanitaires pour le personnel	Description des contraintes
Candiac	Oui	Non	1	3	3	Non	Non	Oui	Non	Enclavée par autoroute + Intervention sur le nouveau tronçon de l'autoroute 30 + passage à niveau
Châteauguay	Non	Non	16	15	8	Non	Non	Non	Oui	Aucune
Delson (casernes #2 de Candiac)	Non	Non	3	3	4	Non	Non	Oui	Non	Aucune
La Prairie	Non	Non	4	5	5	Non	Non	Non	Oui	Aucune
Léry	Non	Non	2	2	2	Non	Non	Non	Oui	aucune
Mercier	Non	Non	4	4	2	Non	Non	Non	Oui	Aucune
Ste-Catherine	Non	Non	4	4	4	Non	Non	Non	Oui	Aucune
St-Constant	Non	Non	6	6	3	Oui	Oui	Oui	Oui	Véhicules à déplacer devant la pompe + Espaces restreints entre véhicules
St-Isidore	Non	Non	4	4	2	Oui	Non	Oui	Oui	Conseil de ville présent 1 fois par mois
St-Philippe	Non	Non	3	3	2	Non	Non	Oui	Oui	Espaces restreints entre les véhicules et pas de casiers pour les pompiers

### 3.9 Description des ententes d'entraide actuelles

Les services de sécurité-incendie desservent respectivement leur territoire. Toutes les municipalités de la MRC de Roussillon, à l'exception de la Ville de Léry, font partie de l'une des plus grandes ententes intermunicipales d'entraide mutuelle en cas d'incendie au Québec. Cette entente, appelée : l'entraide des Grandes-Seigneuries, regroupe au total 23 municipalités soit :

<u>Candiac</u> (Roussillon)	<u>Châteauguay</u> (Roussillon)
<u>Delson</u> (Roussillon)	<u>La Prairie</u> (Roussillon)
<u>Mercier</u> (Roussillon)	<u>Sainte-Catherine</u> (Roussillon)
<u>Sainte-Clotilde</u> (Jardins de Napierville)	<u>Saint-Constant</u> (Roussillon)
<u>Saint-Rémi</u> (Jardins de Napierville)	<u>Saint-Bernard-de-Lacolle</u> (Jardins de Napierville)
<u>Saint-Isidore</u> (Roussillon)	<u>Saint-Mathieu</u> (Roussillon)
<u>Saint-Michel</u> (Jardins de Napierville)	<u>Saint-Philippe</u> (Roussillon)
<u>Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix</u> (Haut-Richelieu)	<u>Saint-Blaise</u> (Haut-Richelieu)
<u>Saint-Valentin</u> (Haut-Richelieu)	<u>Saint-Édouard</u> (Jardins de Napierville)
<u>Lacolle</u> (Haut-Richelieu)	<u>Saint-Jacques-le-Mineur</u> (Jardins de Napierville)
<u>Saint-Patrice-de-Sherrington</u> (Jardins de Napierville)	<u>Napierville</u> (Jardins de Napierville)
<u>Saint-Cyprien-de Napierville</u> (Jardins de Napierville)	

L'entraide mutuelle des 23 municipalités ne se fait pas de façon systématique, c'est-à-dire que la municipalité concernée par le sinistre fait une demande à l'une ou l'autre des municipalités soit pour des besoins en véhicules particuliers ou en ressources humaines, et ce, dans des délais raisonnables. Les municipalités ne se déplacent pas vers les villes avoisinantes dès la réception de l'alerte, mais attendent que l'on fasse appel à eux.

Le tableau 3-9 présente les types d'ententes conclues entre les municipalités.

**Tableau 3-9 Type d'entraide et d'entente intermunicipale**

MRC DE ROUSSILLON											
	Candiac	Châteauguay	Delson	La Prairie	Léry	Mercier	Ste-Catherine	St-Constant	St-Isidore	St-Mathieu	St-Philippe
Candiac	X	1	3	1		1	1	1	1	1	1
Châteauguay	1	X	1	1		1	1	1	1	1	1
Delson (*)	3	1	X	1		1	1	1	1	1	1
La Prairie	1	1	1	X		1	1	1	1	1	1
Léry					X						
Mercier	1	1	1	1	5	X	1	1	1	1	1
Ste-Catherine	1	1	1	1		1	X	1	1	1	1
St-Constant	1	1	1	1		1	1	X	1	1	1
St-Isidore	1	1	1	1		1	1	1	X	1	1
St-Mathieu (*)	1	1	1	1		1	1	1	1	X	3
St-Philippe	1	1	1	1		1	1	1	1	3	X

\* Municipalités n'ayant pas de SSI

Légende : 1 : Entraide mutuelle 2 : Entente verbale 3 : Contrat pour fourniture de service 4 : Régie 5 : Entente écrite

### 3.10 Domaines d'intervention

Le tableau 3-10 représente les différents domaines d'intervention couverts par les services de sécurité incendie

**Tableau 3-10 Domaines d'intervention couverts par les services de sécurité incendie de la MRC de Roussillon**

Nom du service incendie	Combat incendie (bâtiments)	Combat incendie (autre qu'un bâtiment)	Intervention de sauvetage	Intervention d'urgence (matières dangereuses)	Intervention (mesures d'urgence)
Candiac	*	1-2-3-4-5-6	8	12	14
Châteauguay	*	1-2-3-4-5-6	7-11	13 (Candiac)	14
La Prairie	*	1-2-3-4-5-6	8-11	13 (Candiac)	14
Léry	*	1-2	8	0	14
Mercier	*	1-2-4	8	13 (Candiac)	14
Ste-Catherine	*	1-2-3-4-5-6	0	13 (Candiac)	14
St-Constant	*	1-2-3-6	7-8	13	14
St-Isidore	*	1-2	7	13	14
St-Philippe	*	1-2-3-6-8-13	*	0	14

\* Intervient pour tout incendie sur le territoire de la municipalité et porte assistance aux services incendie voisins.

- 0 Aucune mesure prise pour contrer cette vulnérabilité
- 1 Véhicules routiers
- 2 Feux d'herbe et de broussailles
- 3 En présence de matières dangereuses
- 4 Poste électrique
- 5 Incendie souterrain
- 6 Véhicules ferroviaires
- 7 Possède des équipements lourds pour désincarcération et intervient dans les autres municipalités
- 8 Possède de l'équipement léger pour désincarcération
- 9 Entente avec la ville de ----- pour désincarcération et espaces clos et en hauteur
- 10 Entente avec la ville de ----- uniquement pour désincarcération
- 11 Sauvetage nautique
- 12 Fait des interventions relatives aux matières dangereuses et possède le personnel et le matériel spécialisé
- 13 Entente avec la Ville de Candiac pour tout évènement impliquant des matières dangereuses
- 14 Ressources principales pour l'application du plan d'urgence municipal

### **3.11 Ressources financières**

Les tableaux 3-11 et 3-12 représentent les dépenses de 2009 et 2010.

**Tableau 3-11 Dépenses pour 2009**

	Population	Budget opérationnel (Service incendie)	Budget immobilisation (Service incendie)	Total / Dépenses annuelles	Dépenses per capita	Budget municipal	Dépenses en % du budget municipal	Valeur du bâti	Dépenses vs valeur du bâti par 100 000 \$	RFU	Dépenses vs RFU par 100 000 \$
Candiac	16 825	547 400	18 345	731 000	43,45	27 055 500	2,70	1 407 855 000	51,92	2 030 645 681	36,00
Châteauguay	44 739	3 654 600	55 000	3 709 600	84,30	68 100 000	5,37	3 474 586 024	105,18	3 071 062 005	84,30
Delson	7 609	215 000	7 298	290 847	38,22	10 475 670	2,78	644 357 982	45,14	658 546 043	44,17
La Prairie	22 412	1 154 900	1 038 000	2 192 900	51,53	22 798 900	4,85	1 431 506 700	80,68	1 964 006 855	58,80
Léry	2 377	98 507	67 000	165 507	69,63	1 725 460	9,6	177 135 600	93,44	248 932 870	66,49
Mercier	10 379	748 000	0	748 000	72,07	11 912 000	6,28	555 281 400	134,71	817 392 394	91,51
Ste-Catherine	16 694	762 080	3 270	765 350	45,12	23 437 900	3,27	1 023 264 500	7,47	1 116 161 526	6,70
St-Constant	24 452	1 591 754	151 037	1 591 754	65,10	29 397 906	5,41	1 402 107 600	113,53	1 818 319 899	87,54
St-Isidore	2 500	234 900	13 000	247 900	99,16	2 279 323	10,8	133 706 400	185,4	257 911 320	96,11
St-Mathieu	1 891	159 660	12 000	435 486	230,29	2 408 470	18,08	135 556 600	321,26	176 245 420	247,10
St-Philippe	5 288	319 340	24 000	870 971	164,71	6 597 430	13,20	298 388 692	291,89	524 534 700	166,05
<b>Total</b>	<b>155 166</b>	<b>9 486 141</b>	<b>1 388 950</b>	<b>11 749 315</b>	<b>953,58</b>			<b>10 683 746 498</b>	<b>1430,62</b>	<b>12 683 758 713</b>	<b>984,77</b>
<b>Moyenne</b>		<b>862 376</b>	<b>126 268</b>	<b>1 068 119</b>	<b>87,60</b>		<b>7,48</b>	<b>971 249 681</b>	<b>130,07</b>	<b>1 153 068 973</b>	<b>89,52</b>

**Tableau 3-12 Dépenses pour 2010**

	Population	Budget opérationnel (Service incendie)	Budget immobilisation (Service incendie)	Total / Dépenses annuelles	Dépenses per capita	Budget municipal	Dépenses en % du budget municipal	Valeur du bâti	Dépenses vs valeur du bâti par 100 000 \$	RFU	Dépenses vs RFU par 100 000 \$
Candiac	18 466	535 283	5 902	755 146	49,89	29 471 800	2,56	1 675 848 500	45,06	2 256 534 629	33,48
Châteauguay	45 648	3 886 300	55 000	3 941 300	86,69	72 895 900	5,33	3 583 748 784	108,44	3 442 985 947	86,69
Delson	7 698	295 000	2 272	290 753	37,77	11 382 855	2,54	679 636 400	42,78	693 961 842	41,89
La Prairie	23 189	1 237 600	54 000	1 291 600	53,37	25 753 100	4,81	1 477 091 800	83,79	2 181 774 200	56,72
Léry	2 360	99 900	67 000	166 900	70,72	2 027 650	8,2	178 878 000	93,30	271 651 728	61,44
Mercier	11 017	768 000	50 000	818 000	69,71	1 267 400	6,06	580 600 000	132,28	892 176 860	86,08
Ste-Catherine	16 800	725 990	1 500	727 490	43,30	23 437 900	3,10	895 254 200	8,13	1 119 654 223	6,49
St-Constant	24 849	1 656 987	468 757	1 656 987	66,68	29 810 985	5,55	1 416 871 100	116,95	1 992 887 261	83,15
St-Isidore	2 601	257 875	0	257 875	99,14	2 332 308	11,05	136 118 200	189,44	272 104 576	94,77
St-Mathieu	1 953	193 300	6 550	228 154	116,82	2 611 190	8,74	145 272 300	157,05	186 559 366	122,30
St-Philippe	5 604	386 670	13 340	463 225	82,66	6 795 455	6,82	331 775 900	139,62	535 794 799	86,46
<b>Total</b>	<b>160 185</b>	<b>10 042 905</b>	<b>724 321</b>	<b>10 597 430</b>	<b>776,75</b>			<b>11 101 095 184</b>	<b>1116,84</b>	<b>13 846 086 073</b>	<b>759,47</b>
<b>Moyenne</b>		<b>912 991</b>	<b>65 847</b>	<b>963 402</b>	<b>70,61</b>		<b>5,89</b>	<b>1 009 190 471</b>	<b>101,53</b>	<b>1 258 735 097</b>	<b>69,04</b>

### 3.13 Ressources humaines

Le tableau 3-13 illustre le statut et la répartition des effectifs en sécurité incendie pour chaque service incendie.

**Tableau 3-13 Nombre d'officiers et de pompiers sur le territoire de la MRC de Roussillon**

Nom du service incendie	Nombre d'officiers	Nombre de pompiers	Total
Candiac	17	26	43
Châteauguay	13	33	46
La Prairie	13	29	42
Léry	2	20	22
Mercier	8	19	27
Ste-Catherine	6	20	26
St-Constant	9	24	33
St-Isidore	5	17	22
St-Philippe	10	32	42
Total	83	220	303

### 3.14 Catégories de pompiers et situation actuelle

Sur le territoire de la MRC, les 2 catégories de pompiers sont les suivantes :

**Les pompiers à temps partiel :** Tous les directeurs, officiers et pompiers qui ont un emploi régulier dans un autre domaine font partie de cette catégorie. Ils sont affectés à la garde en caserne, assistent aux activités du SSI pour le maintenir opérationnel et répondent aux urgences sur appel en étant ou non de garde en caserne, selon le cas.

**Les pompiers permanents :** Tous les directeurs, officiers et pompiers dont l'emploi régulier est le métier de pompier font partie de cette catégorie. Ils œuvrent à plein temps pour leur municipalité. Ils assistent aux activités du SSI pour le maintenir opérationnel et répondent aux urgences durant les heures régulières de leur travail et aussi, sur appel, lorsqu'ils ne sont pas de garde en caserne.

Sur le territoire de la MRC, on dénombre un total de 300 pompiers, soit 86 officiers et 214 pompiers.

La répartition des catégories de pompiers est la suivante :

Officiers à temps plein :	20 (dont 13 SSI de Châteauguay)
Officiers à temps partiel :	63
Pompiers à temps plein :	20 (SSI de Châteauguay)
Pompiers à temps partiel :	200

Le tableau 3-14 précise par service d'incendie, la disponibilité des pompiers pour répondre aux appels d'intervention selon deux plages horaires, soit de jour et de soir. Il précise également le niveau de formation des pompiers et des officiers des différents services.

**Tableau 3-14 Ressources humaines – Disponibilité et formation en 2011**

MUNICIPALITÉ	Officiers et pompiers	Statut des pompiers	Ressource spécialisée (TPI)	Disponibilité de jour	Disponibilité de soir	Niveau 1 ou pompier 1	Officier 1 et non-urbain	Officier 2	Programme d'entraînement	Formation en R.C.I.	Opérateur Pompe	Opérateur appareil élévation	Désincarcération	Formation en gestion d'une intervention
Cadiac	43	1 t-plein et 42 t-partiel	1	15	20	43	20	5	Oui	12	43	43	43	20
Châteauguay	46	16 t-partiel 30 t-pleins	3	15	20	46	19	19	oui	21	46	46	46	19
La Prairie	42	28 t-partiel	1	8	20	42	14	4	Oui	10	39	35	40	9
Léry	22	22 t-partiel	1	8	15	21	1	0	Oui	15	12	0	12	1
Mercier	27	27 t-Partiel	2	6	10	27	12	4	Oui	4	18	18	27	4
Ste-Catherine	26	2 t-plein et 24 t-partiel	2	5	6	26	9	1	Oui	6	26	26	17	10
St-Constant	33	3 t-pleins 30 t-partiel	2	11	18	33	11	5	Oui	9	32	32	32	16
St-Isidore	22	22 t-partiel	1	5	8	21	6	0	oui	0	14	5	17	1
St-Philippe	42	42 t-partiel	3	8	20	42	9	4	Oui	9	19	10	28	4

### Disponibilité des pompiers

La disponibilité des pompiers est largement influencée par leur type d'emploi régulier.

C'est durant la journée que la force de frappe des pompiers est plus difficile à maintenir, la disponibilité en personnel étant moins élevée. Par contre, le soir et la nuit, au moment où le risque de pertes de vies est le plus élevé chez les citoyens, la disponibilité des pompiers est augmentée.

Par conséquent, seule une valeur approximative du nombre de pompiers répondant à une alerte initiale d'incendie est connue. De pratique courante et principalement de jour, le ratio 3:1 sert de référence pour déterminer le nombre de pompiers à temps partiel qui répondront à une alerte initiale. Par exemple, si on fait un appel général à vingt-quatre pompiers, on s'attendra à ce que huit pompiers se présentent sur le lieu d'incendie

### Formation

La formation des pompiers et des officiers doit être conforme au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie. Selon le tableau ci-haut nous constatons qu'il reste encore de la mise à niveau à effectuer.

### **Impacts sur la planification en sécurité incendie**

**Des mesures doivent être prises dans le processus de planification du schéma afin de s'assurer que la formation des pompiers et des officiers soit conforme au « règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. »**

#### **3.15 Périodes d'entraînement**

Il est important de noter que les heures allouées en formation sont très diversifiées d'un service à un autre. De plus, ces heures doivent être structurées et planifiées par thème. À ces heures devraient s'ajouter la formation spécialisée, telle que l'opération des pompes, l'opération des appareils d'élévation, la désincarcération, les matières dangereuses, les espaces clos, le sauvetage nautique et le sauvetage sur glace.

Le tableau 3-15 qui suit est un relevé des heures d'entraînement que suivent les pompiers.

**Tableau 3-15 Heures d'entraînement annuelles en (2010)**

Municipalité	Nombre de pompiers	Heures totales par service	Moyenne d'heures par pompier
Candiac	43	1314	28
Châteauguay	46	4200	91
La Prairie	42	2006	47,75
Léry	22	72	60
Mercier	27	672	24
Ste-Catherine	24	864	36
St-Constant	33	2475	75
St-Isidore	22	528	24
St-Philippe	42	1512	36
Total :	301	11 396	47

#### **3.16 Programme de santé et sécurité**

**Tableau 3-16 Santé et sécurité au travail**

Municipalité	Comité SST	Programme SST	Nombres de rencontre annuelle
Candiac	Oui	Oui	3
Châteauguay	Oui	Oui	10
La Prairie	Oui	Oui	4
Léry	Oui	Non	3
Mercier	Oui	Oui	12
Ste-Catherine	Oui	Oui	6
St-Constant	Oui	Oui	4
St-Isidore	Oui	Non	4
St-Philippe	Oui	Oui	3

### **Impacts sur la planification en sécurité incendie**

**Des mesures doivent être prises dans le processus de planification du schéma afin de s'assurer que la formation des pompiers et des officiers soit conforme au « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. »**

**Les plans de mise en œuvre devront prévoir un programme d'entraînement en prenant pour référence la norme NFPA 1500, Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie ainsi que le Canevas d'entraînement pratique en**

**caserne conçu par l'École nationale des pompiers du Québec. Ce programme devra prévoir un minimum équivalant à une session mensuelle d'entraînement des pompiers.**

### 3.17 Système d'identification régional uniformisé

Les directions de SSI de la MRC de Roussillon ainsi que les autres villes d'entraide se sont concertées pour mettre en place un système d'identification régional des casernes et des véhicules d'intervention. Cette initiative était devenue nécessaire compte tenu du nombre croissant d'événements nécessitant l'intervention de services spécialisés et des demandes d'entraide pour tous les services de la MRC.

La gestion du système de commandement était rendue pénible sur les sites d'intervention majeure, à cause de la confusion créée par des systèmes d'identification parallèles et non uniformes.

Le système d'identification des camions, mis en place par les directeurs des services incendie, permet d'identifier l'officier commandant, le service, le type de véhicule et la caserne d'appartenance.

**Tableau 3-17 Système d'identification des casernes**

Municipalité	Numéro de caserne
Candiac	26
Châteauguay	20
Delson (caserne # 2 du SSI de Candiac )	25
La Prairie	27
Léry	19
Mercier	21
Ste-Catherine	24
St-Constant	23
St-Isidore	22
St-Philippe	28

Voir carte 1

### 3.18 La flotte des véhicules d'intervention

Pour atteindre un bon degré d'efficacité lors des interventions de combat contre les incendies, un service d'incendie doit disposer de véhicules et d'équipements conformes aux normes en vigueur. Ainsi, une attention particulière doit être accordée aux véhicules d'intervention, de pompage et de transport de l'eau. Tenant compte des différentes normes, recommandations et exigences pour les véhicules d'intervention, le MSP, en collaboration avec les partenaires du milieu, a mis sur pied en 2001 un comité technique responsable des véhicules d'intervention. De ce comité est né, pour chaque municipalité ayant un service d'incendie, le *Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention*. Pour satisfaire à ces exigences, chaque municipalité possédant un service d'incendie devra s'engager, dans son plan de mise en œuvre, à mettre en application le contenu de ce guide.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité incendie*, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, l'ensemble des municipalités ont déjà entamé le processus de rajeunissement de leur flotte, avant même la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Le tableau 3-18 suivant présente la flotte de véhicules par service d'incendie de la MRC en 2011.

**Tableau 3-18 Mise à jour– Inventaire de la flotte de véhicules 2011**

	Type de véhicule	N° VR	Capacité pompe (litres/mi n.)	Capacité réservoir (litres)	Année	Homologé ULC	Attestation de performance ou de conformité réalisée	Essais annuel (route et pompage)	Dimension vanne C= Carré Rec=rectangle R= Rond (Métrique)	Âge en 2012
Candiac	Autopompe	225	4800	2200	1999	Oui	Oui	Réussi		13
	Remorque	1125			2001			Non effectué		11
	Véhicule de service	126			2002			Non effectué		10
	Véhicule de service	126-1			2010			Non effectué		2
	Véhicule de service	125			2010			Non effectué		2
	Véhicule prévention	9026			2010			Non effectué		2
Châteauguay	Véhicule de service	101			2010			Non effectué		2
	Véhicule de service	120			1999			Non effectué		13
	Autopompe	220	7995	2727	2008	Oui		Réussi		4
	Autopompe	320	5682	2727	1997	Oui	Oui	Réussi		15
	Échelle-aérienne pompe	420	7955	1818	2003	Oui		Réussi		9
	Véhicule de service	1020			2004			Non effectué		8
	Véhicule de service	1120			2009			Non effectué		3
	Véhicule prévention	1			2008			Non effectué		4
Delson	Autopompe	226	6800	3200	1992	Oui	Oui	Réussi		20
	Échelle aérienne pompe	1525	7700	1100	2008	Oui		Réussi		4
	Unité de soutien mat. dangereuse	1725			2004	Oui		Réussi		8
La Prairie	Autopompe	227	1050 gpm	3000	2005	Oui		Réussi		7
	Pompe-citerne	627	1050 gpm	5900	2009	Oui		Réussi	C= 25X25	3
	Unité de soutien	1027			2001			Réussi		11
Léry	autopompe	219	4 800	3 820	2011	Oui		Réussi		1
	citerne	719	0	17 000	2005	Oui		Réussi	R=30,5	7
Mercier	Autopompe	221	5000	3028	1993	Oui	Oui	Réussi		19
	Autopompe-citerne	621	7570	10210	2010	Oui		Réussi	C= 25X25	2
	Fourgon de secours	1021			1999	Non	Non	Non effectué		13
	Véhicule de service	1121			2006			Non effectué		6
Ste-Catherine	Véhicule de service	124-1			2011			Non effectué		1
	Véhicule de service	124-2			2002			Non effectué		10
	Autopompe	224	2720	2330	2000	Oui		Réussi jan.2012		12
	Échelle aérienne pompe	424	3237	650	2000	Oui	Oui	Réussi jan.2012		12
	Unité de soutien	524			1994			Réussi mai 2012		18
St-Constant	Autopompe	223	5000	3750	2003	Oui		Réussi		9
	Autopompe-citerne	623	5000	6800	2010	Oui		Réussi	C= 25 X 25	2
	Échelle aérienne	423			1989	Oui	Oui	Réussi		23
St-Isidore	Autopompe	222	4767	2724	2007	2008		Réussi		5
	Citerne	722			2000	Non	Non	Réussi	C= 25 X 25	12
	Unité de soutien	1022			1995			Non effectué		17
	Pick-up	1122			2007			Non effectué		5
St-Mathieu St-Philippe	Autopompe	228	7000	4000	2003	Oui		Réussi mars 2012		9
	Autopompe-citerne	628	7000	11 000	2009	Oui		Réussi avril 2012	C= 25 X 25	3
	Unité de soutien	1028			1989		Non	Non effectué		23
	Véhicule de service	928-1			2002			Non effectué		10
	Véhicule de service	928-2			2001			Non effectué		11
	Unité de sauvetage	1928			2005			Non effectué		7

	Véhicule	Quantité
Inventaire des véhicules des municipalités de la MRC de Roussillon	<b>Autopompes</b>	11
	<b>Échelle-pompe</b>	3
	<b>Appareils d'élévation</b>	2
	<b>Camions-citernes</b>	2
	<b>Citernes + pompes</b>	4
	<b>Fourgons de secours</b>	7
	<b>Unité de sauvetage spécialisé</b>	1
	<b>Véhicules de service</b>	10
	<b>Embarcation de sauvetage nautique</b>	3
	<b>Remorques de services spécialisés</b>	4
<b>Total</b>		<b>47</b>

### Vérification et entretien

La majorité des équipements sont vérifiés hebdomadairement et/ou mensuellement. De plus, des vérifications annuelles sont effectuées par des firmes spécialisées en la matière. Les véhicules sont également soumis au test annuel de la Société d'assurance automobile du Québec. La vérification périodique des pompes sur les autopompes est de toute première importance pour en mesurer la pression et le débit et pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Ces essais périodiques annuels permettent également de détecter tout problème qui peut entraver le fonctionnement de ces pièces d'équipement et de procéder le cas échéant à des réparations préventives. De plus, des attestations de performance et de conformité, réalisées par les représentants du Underwriter's Laboratories of Canada, sont aussi exigées selon les fréquences énoncées dans le guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le ministère de la Sécurité publique.

**L'ensemble des autopompes, des échelles aériennes et des camions-citernes de la MRC ont été soumis aux essais annuels de routes et de pompages et tous ont réussi. Les services d'incendie devront s'assurer au cours de la première année d'optimisation que leur flotte de véhicules incendie respecte le contenu du « guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention » publié par le ministère de la sécurité publique.**

### Impacts sur la planification du schéma

**Pour répondre aux normes et se conformer aux orientations ministérielles, chaque municipalité concernée devra s'engager à mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et de vérification des véhicules et de l'équipement en conformité avec les normes en vigueur et en respectant les dispositions du *Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention*.**

### 3.19 Appareils respiratoires

Les 9 services de sécurité incendie font un suivi très serré de leurs appareils respiratoires. Le tableau 3-19 démontre que les 192 appareils respiratoires passent annuellement un test sur un banc d'essai et que les bouteilles font l'objet d'un suivi conforme aux normes d'entretien.

**Tableau 3-19 Appareils respiratoires**

Nom du service incendie	Quantité par service	Quantité de cylindres de rechange par service	Alarme de détresse	Programme de vérification à la caserne	Fréquence des épreuves sur banc d'essai	Essais hydrostatiques selon les types de bouteilles	Vérification visuelle des bouteilles	Certificat annuel d'analyse de l'air comprimé	Programme de remplacement de l'air des bouteilles	Fichiers par appareil et disponibles pour contrôle
Candiac	28	56	28	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	6 mois	Oui
Châteauguay	35	109	35	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	3 mois	Oui
La Prairie	27	75	27	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	Annuel	Oui
Léry	6	12	6	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	6 mois	Non
Mercier	20	20	20	Oui	Annuel	Oui	Oui	Non	6 mois	Oui
Ste-Catherine	20	50	29	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	3 mois	Oui
St-Constant	22	78	55	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	6 mois	Oui
St-Isidore	13	25	13	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	6 mois	Oui
St-Philippe	21	34	28	Oui	Annuel	Oui	Oui	Oui	6 mois	Oui
TOTAL	192	432	241							

### 3.20 Équipements personnels de protection

Les habits de combat sont des équipements vitaux pour les pompiers. Les 9 services de sécurité incendie font un suivi très serré des équipements personnels de protection de leurs pompiers. Le tableau 3-19 démontre que tous les pompiers de la MRC possèdent leurs équipements personnels de protection conformes aux normes, et que chacun des services s'assure que ce matériel est maintenu en bonne condition. Pour les services incendie de la MRC, tous les pompiers ont un habit de combat conforme à la norme NFPA.

**Tableau 3-20 Équipements personnels de protection**

MUNICIPALITÉ	Officiers et pompiers	Habits deux pièces homologués (Bunker suit)	Programme d'entretien et de remplacement
Candiac	43	86	Oui
Châteauguay	46	92	Oui
La Prairie	42	42	Oui
Léry	22	22	Oui
Mercier	27	27	Oui
Ste-Catherine	26	26	Oui
St-Constant	33	61	Oui
St-Isidore	22	22	Oui
St-Philippe	42	39	Oui

### Équipements et accessoires d'intervention

L'ensemble des services d'incendie de la MRC ont déjà en place un programme d'entretien et de vérification des équipements et accessoires d'intervention qui concernent les boyaux, les appareils respiratoires, les échelles portatives etc.... Ces derniers devront s'assurer que leurs programmes respectent les exigences des fabricants et des normes applicables.

### **Impacts sur la planification de la sécurité incendie**

**Des mesures doivent être prises dans le processus de planification du schéma pour s'assurer du respect des normes de sécurité et d'entretien relatives aux équipements de protection personnels des pompiers et des appareils respiratoires.**

**De plus, le schéma doit prévoir des moyens pour s'assurer que le suivi des programmes de gestion des ressources matérielles se fait selon les normes qui régissent ce matériel tout en respectant les recommandations des manufacturiers.**

#### **3.21 Disponibilité de l'eau**

Le choix de la stratégie d'intervention sera directement en lien avec la capacité du réseau d'aqueduc à fournir le débit d'eau nécessaire pour répondre à la force de frappe. Lors d'un incendie de bâtiment, il est important pour le service incendie de posséder, dès l'alerte initiale, une bonne connaissance du réseau d'aqueduc distribuant l'eau sur le territoire qu'il dessert.

Aucun des 9 services incendie ne possédait des débits incendie requis (DIR) prédéterminés pour la protection incendie dans les bâtiments de la catégorie des risques faibles. Même dans les municipalités équipées d'un réseau d'eau conçu pour la protection incendie, les intervenants évaluaient les événements auxquels ils avaient à faire face et les officiers, qui avaient suivi une formation en stratégies et tactiques d'opérations, estimaient leurs besoins en volume d'eau, sur place, pour livrer le combat.

Dans les municipalités plus petites et principalement dans les territoires non urbains, l'estimation des besoins en eau se faisait au moment de l'intervention. Il n'y avait pas de débits d'eau prédéterminés et proportionnels aux catégories de risques.

Dans la MRC de Roussillon, 10 municipalités possèdent un réseau d'aqueduc avec poteaux d'incendie (bornes-fontaines). Sept municipalités desservent 100% de leur périmètre urbain. Seule la ville de Léry ne possède actuellement aucun réseau d'aqueduc avec poteau incendie conforme.

Chaque municipalité possédant un réseau d'aqueduc déclare appliquer un programme d'entretien annuel.

Les municipalités où le territoire n'est pas totalement couvert ou ne possède pas de réseau d'aqueduc, l'approvisionnement en eau lors d'une intervention se fait uniquement par camions-citernes, lesquels s'approvisionnent à des points d'eau.

Pour les territoires n'ayant pas de réseau d'aqueduc, ou si ce dernier débite moins de 1 500 litres d'eau à la minute, les municipalités devront alors déterminer dans leur tableau de déploiement, les mécanismes qui leur permettront d'obtenir le débit d'eau nécessaire pour répondre aux exigences des orientations ministérielles soit par le transport d'eau à l'aide de camions-citernes ou par du pompage à relais.

Les tableaux 3-21, 3-22 et 3-23 donnent un aperçu des infrastructures pour l'approvisionnement en eau.

**Tableau 3-21 Réseaux d'aqueduc**

MUNICIPALITÉ	Réseau aqueduc pouvant fournir 1 500 litres / minute pendant 30 minutes	% du territoire urbain ayant un réseau d'aqueduc	% du territoire non urbain ayant un réseau d'aqueduc
Candiac	Oui	100	0
Châteauguay	Oui	100	0
Delson	Oui	100	0
La Prairie	Oui	100	0
Léry	Non	0	0
Mercier	Oui	100	20
Ste-Catherine	Oui	100	0
St-Constant	Oui	98	2
St-Isidore	Oui	100	0
St-Mathieu	Oui	70	20
St-Philippe	Oui	80	10

**Tableau 3-22 Mode d'alimentation en eau pour la protection incendie**

Nom du service incendie	Dans le périmètre urbain pour la protection incendie		Dans le secteur rural pour la protection incendie	
	Réseau d'aqueduc et bornes-fontaines	Type d'alimentation en eau	Réseau d'aqueduc	Type d'alimentation en eau
Candiac	Oui	Poteaux incendie		
Châteauguay	Oui	Poteaux incendie	Non	Camion-citerne
Delson	Oui	Poteaux incendie		
La Prairie	Oui	Poteaux incendie	Non	Camion-citerne
Léry	Non	camion-citerne		
Mercier	Oui	Poteaux incendie et camion-citerne	Oui et non à 80% du territoire	Poteaux incendie et camion-citerne
Ste-Catherine	Oui	Poteaux incendie		
St-Constant	Oui	Poteaux incendie et camions-citernes	Oui et non sur 2% de son territoire	Poteaux incendie et camion-citerne
St-Isidore	Oui	Poteaux incendie	Non	Camion-citerne
St-Mathieu	Oui	Poteaux incendie et camion-citerne	Non sur 20% du territoire	Camion-citerne
St-Philippe	Oui	Poteaux incendie et camion-citerne	Non sur 10% du territoire	Camion-citerne

**Tableau 3-23 Points d'eau servant au remplissage des camions-citernes**

Municipalités	Poteaux d'incendie	Points d'eau statiques	Total des points d'eau	Saisonnier	Accessible en tout temps
Candiac	1	0	1	0	1
Châteauguay	1	0	1	0	1
Delson	1	1	2	1	1
La Prairie	2	1	1	0	2
Léry	2	1	3	Lac St-Louis	4
Mercier	20	2	22	0	22
Ste-Catherine	0	1	1	0	1
St-Constant	11	0	11	0	11
St-Isidore	5	0	5	0	5
St-Mathieu	8	0	8	0	8
St-Philippe	8	0	8	0	8

### 3.24 Camions-citernes, pompes et bassins portatifs

Le tableau 3-24 montre les capacités de transport et de vidange dans des bassins portatifs. Il fait également ressortir la capacité des bassins portatifs transportés sur les lieux d'un incendie et des pompes portatives lorsqu'il s'avère nécessaire de pomper à partir d'une source d'eau statique.

**Tableau 3-24 Camions-citernes, pompes et bassins portatifs 2011**

Service incendie	Numéro du camion qui transporte l'équipement	Capacité des citernes (en litres)	Dimensions valve de vidange (en pouces)	Nombre de bassins portatifs	Capacité des bassins portatifs (en litres)	Nombre de pompes portatives	Description des pompes portatives	Capacité des pompes portatives (en l/min.)
Candiac / Delson	0	0	0	0	0	0	0	0
Châteauguay	1620	0	0	0	0	1	BS18	1445
La Prairie	627	5 900	C= 25 X 25	1	7 500	0	0	0
Léry	719	17 000	R= 30,5	1	11 400	2	honda	946
				1	9 100			
Mercier	621	10210	C= 25 X 25	1	11 370	0	0	0
Ste-Catherine	0	0	0	0	0	0	0	0
St-Constant	623	6 800	C= 25 X 25	1	11 300	1	P555	2 100
St-Isidore	722	14 528	C= 25 X 25	1	6 810	1	BS 18	1 600
St-Philippe / St-Mathieu	628	11 000	C= 25 X 25	1	13 000	1	Honda	1 500
<b>Autres Services Sécurité incendie</b>								
St-Édouard	731	15 900	C= 25 X 25					
St-Michel	730	17 000	C= 25 X 25					
St-Jacques-le-Mineur	733	13 600	C= 25 X 25					
St-Rémi	729	14 500	R=15					

#### Impacts sur la planification de la sécurité incendie

Des mesures doivent être prévues dans le processus de planification du schéma afin de s'assurer que l'approvisionnement en eau pour la lutte contre l'incendie puisse se faire en conformité avec les paramètres énoncés dans les orientations du ministre. Ces mesures doivent s'appliquer à tout réseau d'aqueduc et à toute borne-fontaine conçu(e) pour la protection incendie. Dans toutes les parties du territoire de la MRC qui ne sont pas desservies par un réseau d'aqueduc, l'ensemble des ressources matérielles mises à contribution pour l'alimentation en eau doit être inclus dans le processus de planification de l'approvisionnement en eau pour la protection incendie.

### 3.25 Système d'alerte et de mobilisation régional

Le schéma doit prévoir des mesures pour s'assurer que les centres d'appels d'urgence 9-1-1 et les centres de répartition secondaires desservant la MRC rencontrent les exigences du nouveau règlement.

Le schéma doit prévoir des mesures de planification et de suivi pour tout ce qui est relatif à l'administration et aux opérations des systèmes d'alerte, de mobilisation et du réseau de communication radio régional.

Le schéma doit prévoir des mesures afin que les intervenants puissent entrer en contact, en tout temps, avec les centres de répartition secondaires. En développant les infrastructures nécessaires à cette couverture radio, on devra également viser l'amélioration des délais dans le processus d'alerte des pompiers.

Le territoire de la MRC de Roussillon est actuellement desservi par 2 centraux 9-1-1 (centre primaire) et se sont eux qui font aussi la répartition incendie (centre secondaire). Il s'agit de la centrale de police de Châteauguay située à Châteauguay qui dessert les municipalités de Beauharnois, Châteauguay, Mercier, Léry et Saint-Isidore et la centrale de police de Roussillon située à Candiac qui dessert les municipalités de Candiac, Delson, La Prairie, Ste-Catherine, St-Constant, St-Mathieu et St-Philippe.

### **Réseau régional de communication radio**

L'ensemble des équipements fixes et des fréquences radio fait en sorte que tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Roussillon puissent communiquer entre eux.

Par conséquent, tous les véhicules d'intervention sur le territoire de la MRC sont équipés d'une radio mobile et tous les directeurs et officiers sont équipés d'une radio portative.

#### **3.26 Radios**

Le tableau 3-26 présente l'inventaire des radios pour les SSI de la MRC de Roussillon. Les 68 radios mobiles permettent d'établir d'une part des échanges radio très fiables entre les SSI et les centres de répartition 9-1-1.

**Tableau 3-26 Inventaire des radios**

Municipalité (service incendie)	Nombre de radios mobiles UHF	Nombre de radios portatives UHF	Nombre total de radios
Candiac	8	33	41
Châteauguay	10	52	62
La Prairie	12	40	52
Léry	2	12	14
Mercier	7	34	37
Ste-Catherine	6	30	36
St-Constant	10	36	46
St-Isidore	5	22	27
St-Philippe	8	32	40
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>291</b>	<b>359</b>

### **Plan d'attribution et utilisation des canaux pour la radiocommunication**

Le plan d'attribution et d'utilisation des fréquences radio permet à chacun des 9 services de sécurité incendie qui intervient sur le territoire de la MRC de gérer des interventions d'urgence sans interférer sur les fréquences radio des services voisins. Cela veut dire que chacun des services incendie possède une fréquence simplex de répartition et une fréquence duplex pour les opérations.

#### **Impacts sur la planification en sécurité incendie**

**Le schéma doit prévoir des mesures de planification et de suivi pour tout ce qui est relatif à l'administration et aux opérations des systèmes d'alerte, de mobilisation et du réseau de communication radio régional.**

### 3.27 Téléavertisseurs

Tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Roussillon utilisent un système de pagette pour le rappel de personnel. Bien entendu, advenant une panne de service des fournisseurs, les pagettes ne seront plus fonctionnelles. Le délai moyen entre le moment de l'encodage par le centre d'appels d'urgence et la réception de l'alerte par le pompier est maintenant inférieur à 1 minute.

Par contre, il y a encore des pointes où le temps de réaction chez les fournisseurs de service de téléavertisseurs est long

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des pagettes de communication, les deux centres 9-1-1 effectuent toutes les semaines des essais de téléavertisseurs alphanumériques.

**Tableau 3-27 Inventaire des téléavertisseurs des services incendie de la MRC de Roussillon**

MUNICIPALITÉ	Nombre total d'officiers et de pompiers par service	Nombre de téléavertisseurs par service	Service de pagettes
Candiac	43	43	Vocale – onde radio
Châteauguay	46	46	Alpha numérique – Pagenet
La Prairie	42	45	Alpha numérique – Télépage
Léry	22	22	Alpha numérique – Pagenet
Mercier	27	27	Alpha numérique – Pagenet
Ste-Catherine	26	33	Alpha numérique – Pagenet
St-Constant	33	40	Alpha numérique - Télépage
St-Isidore	22	24	Alpha numérique – Pagenet
St-Philippe	42	39	Alpha numérique – Pagenet
Total :	<b>303</b>	<b>321</b>	

#### Impacts sur la planification de la sécurité incendie

**Le schéma doit prévoir des mesures de planification pour améliorer le processus de transmission des alertes aux pompiers, plus précisément les délais de réaction des téléavertisseurs, et faire le suivi de ce dossier.**

### 3.28 Les alertes aux pompiers

L'ensemble des pompiers sur le territoire de la MRC de Roussillon est alerté selon 2 méthodes :

1. Service incendie avec personnel en caserne : Le service de sécurité incendie de Châteauguay qui possède du personnel en caserne est avisé par le déclenchement d'une alarme en caserne via un système d'intercom. Le service de sécurité incendie de Mercier et St-Constant qui possède du personnel en caserne est avisé par ondes radio et selon un protocole déjà établi, les pompiers n'étant pas en caserne sont avisés par le déclenchement de leurs téléavertisseurs.
2. Service incendie n'ayant pas de personnel en caserne : Le personnel des services de sécurité incendie de Candiac/Delson, La Prairie, Léry, Ste-Catherine, St-Isidore et St-Philippe/St-Mathieu est avisé selon des protocoles déjà établis par le déclenchement de leurs téléavertisseurs.

### **Délai de mobilisation**

Après plusieurs échanges avec les directeurs et des vérifications faites à partir des rapports mensuels, il a été possible d'établir que le temps de mobilisation réel pour les services de sécurité incendie n'ayant pas de pompiers de garde en caserne est de 8 minutes sur le territoire de la MRC.

Le temps de mobilisation retenu pour l'élaboration du schéma a été fixé à 2 minutes pour du personnel de garde en caserne et de 8 minutes pour du personnel qui n'est pas de garde en caserne.

### **3.29 Domaines d'intervention des services de sécurité incendie**

Les 2 centraux 9-1-1 et de répartition sont en mesure de comptabiliser les événements qui ont entraîné une alerte et un déplacement de chacun de ces services via les cartes d'appels.

Ce nouvel outil permet de faire ressortir de façon plus précise le genre d'événements pour lesquels les citoyens font appel à leur service de sécurité incendie.

Le tableau 3-29 montre qu'en 2010, les 9 SSI ont participé à 2 416 activités réparties entre 11 principaux types d'intervention.

**Tableau 3-29 Répartition des appels incendie par type d'intervention 2010**

Nom du service incendie	Incendie	Feu véhicule	Alarme incendie	Désincarcération	Accident routier	Matières dangereuses	Sauvetage et recherches	Assistance événements divers	Urgences municipales	Vérifications	Prévention administration	Total par service
Candiac / Delson	12	11	134	2	0	5	0	10	0	13	1	188
Châteauguay	178	13	273	6	139	4	14	3	0	3	2	635
La Prairie	74	8	90	1	43	17	14	100	5	0	1	353
Léry	3	1	7	0	0	0	1	0	0	34		46
Mercier	55	7	22	2	2	0	0	25	0	2	100	215
Ste-Catherine	57	8	84	0	50	30	0	23	29	0	0	281
St-Constant	86	8	79	76	33	10	4	72	24	51	0	443
St-Isidore	12	2	13	33	0	0	0	51	0	4	0	115
St-Philippe / St-Mathieu	30	7	36	5	30	0	1	5	21	6	0	141
<b>Total par type d'intervention</b>	<b>506</b>	<b>65</b>	<b>738</b>	<b>125</b>	<b>297</b>	<b>66</b>	<b>34</b>	<b>289</b>	<b>79</b>	<b>113</b>	<b>104</b>	<b>2 416</b>

### 3.30 Évaluation du niveau actuel de couverture des risques d'incendie

#### La force de frappe avant le schéma

Le tableau 3-30 présente les forces de frappe actuelles.

**Tableau 3-30 Méthode utilisée pour constituer une force de frappe avant le schéma 2010**

Nom du service incendie	Pompiers de garde en caserne	Pompiers de garde sur horaire (hors caserne)	Réponse par équipe en fonction de la gravité de l'évènement	Système de planification de la disponibilité des pompiers	Pompiers alertés simultanément, quel que soit le type d'intervention
Candiac	X 6 de jour seulement-	X (4 de jour et 10 de soir/nuit)	X	X	Jour de semaine
Châteauguay	X 8	-	X	-	-
La Prairie	-	X (10 Soir, nuit et fin de semaine)	X	-	Jour de semaine
Léry	-	-	-	-	X
Mercier	X 2	-	X	-	Jour de semaine
Ste-Catherine	X 5 de jour seulement	X 5	X	X	-
St-Constant	X 5 de jour et X-2 soir nuit et fin semaines	X (5 Soir, nuit et fin semaine)	-	X	Jour de semaine
St-Isidore	-	-	-	-	X
St-Philippe	X 3 de jour seulement	X 10	X	X	X

#### Incendie dont l'importance ou la durée nécessite du renfort

Il est à noter que les 9 SSI font appel dès le début de leurs interventions à toutes leurs ressources locales, peu importe le type ou la gravité de l'intervention. Le recours à l'entraide est donc la seule solution pour combler leurs besoins en ressources supplémentaires.

Cette situation est causée par la très grande difficulté qu'éprouvent les directeurs à obtenir la disponibilité de leurs pompiers et/ou d'équipements supplémentaires.

#### Impacts sur la planification de la sécurité incendie

**Le schéma doit prévoir des mesures de planification pour faciliter la gestion de la disponibilité des ressources humaines et le processus d'encodage des ressources en fonction des types d'appel et des degrés d'urgence.**

#### Le temps de réponse pour obtenir du renfort

Les casernes sont toutes très bien positionnées sur le territoire pour favoriser un temps de réponse très court à l'intérieur de leur périmètre urbain.

L'autre facteur est le fait que, lorsque les services incendie répondent à une demande d'entraide, une entente entre les services garantit que la force de frappe qui arrive en renfort ne soit pas inférieure à un officier et cinq hommes. Les pompiers ne quittent donc pas la caserne tant et aussi longtemps que les effectifs ne sont pas complets.

Il en résulte que le temps pour obtenir un premier renfort du service le plus près est de 20 à 30 minutes et, pour une deuxième demande, il faut compter de 30 à 40 minutes.

### **Impacts sur la planification de la sécurité incendie**

**Le schéma doit évaluer la faisabilité de mettre en œuvre des mesures incitatives pour encourager les employeurs à libérer le personnel faisant partie d'une brigade de pompiers et devant répondre à un appel d'urgence.**

#### **3.31 Évaluation des procédures opérationnelles et administratives des SSI**

Le ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de formateurs accrédités, a animé localement des séances d'information destinées à tous les directeurs de service incendie de la MRC et à leurs adjoints. L'information portait sur la méthode de mise en œuvre du *Guide des opérations*, préparé à l'intention des services de sécurité incendie, qui a été produit par le comité de recherche et développement du Centre de formation en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique afin qu'il soit la référence sur laquelle doivent se baser les directeurs pour gérer leur service incendie.

Le tableau 3-31 indique les services de sécurité incendie qui utilisent le *Guide des opérations* comme référence.

**Tableau 3-31 Utilisation de procédures et/ou de guides opérationnels et utilisation de directives ou de procédures administratives**

Nom du service incendie	Procédures ou guides opérationnels	Procédures administratives
Candiac	Oui	Oui
Châteauguay	Oui	Oui
La Prairie	Oui	Oui
Léry	Oui	Oui
Mercier	Oui	Oui
Ste-Catherine	Oui	Oui
St-Constant	Oui	Oui
St-Isidore	Oui	Oui
St-Philippe	Oui	Oui

### **Impacts sur la planification du schéma**

**Le schéma doit prévoir dans le processus de planification l'uniformisation des procédures opérationnelles de tous les services de sécurité incendie de la MRC.**

#### **Mesures de protection et de prévention en sécurité incendie**

##### **La prévention**

Sur l'ensemble du territoire de la MRC de Roussillon, seules les Villes de Châteauguay, St-Constant, Candiac, La Prairie et St-Isidore possèdent des ressources en prévention soit à temps partiel, soit à temps plein. Il y a donc un manque d'inspecteur en prévention pour combler tout le travail à effectuer. De plus, mis à part quelques campagnes de sensibilisation au moment de la semaine de la prévention incendie, il y a très peu d'activités relatives à la prévention.

### **Recherche des causes d'incendie et des circonstances**

Seul le service de sécurité incendie de la Ville de Châteauguay possède une équipe spécifique et spécialisée pour le RCCI. Pour les autres services de sécurité incendie, ils procèdent au RCCI par du personnel à l'interne détenant la compétence et la formation.

Comme le montre le tableau 3-14, au moins un membre de chaque service d'incendie de la MRC détient une formation en recherche des causes et circonstances des incendies.

#### **Impacts sur la planification du schéma**

**Afin de satisfaire les exigences de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités devront s'assurer que la recherche des causes et circonstances d'un incendie soit confiée à une personne détenant la formation requise.**

### **3.32 La réglementation**

La réglementation en matière de prévention des incendies diffère énormément d'une ville à l'autre.

Le tableau 3-32 présente l'état de la réglementation en matière de sécurité incendie pour le territoire de la MRC de Roussillon

**Tableau 3-32 Réglementation en matière de prévention et sécurité incendie par municipalité**

Municipalités	Accès réservé aux véhicules d'intervention	Avertisseurs de fumée	Entretien des poteaux d'incendie	Fausses alarmes incendie	Démolition de bâtiments vétustes ou dangereux	Feux à ciel ouvert	Feux d'herbes	Pièces pyrotechniques	Ramonage des cheminées	Sécurité, paix, ordre dans les endroits publics	Nuisances	Tarif pour intervention lors de feu de véhicule	Établissement d'un service de protection contre les incendies	Code national prévention incendie	Code national du bâtiment	Code de construction
Cadiac	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Châteauguay	G-2000 / Z-3300	Z-3300	G-2000	G-2000	Z-3300	Z-3001	G-2000	G-2000	G-2000	Non	G-2000	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Delson	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
La Prairie	1264-M	1270-M	1270-M et 1250-M	1267-M	1248-M	1270-M	1270-M	1270-M	1270-M	1077-M	1077-M	1300-M	1264-M	Oui	Non	Oui
Léry	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Mercier	Non	81-339	Non	Non	Non	94-611	817	Non	164	Non	94-611	2000-716	Oui	Oui	Oui	Non
Ste-Catherine	535-96	535-96	535-96	Non	535-96	535-96	535-96	535-96	535-96	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
St-Constant	1125-02	Non	965-96 et 858-93	1007-99	Non	1010	1010	1010	866-93	1010	1010	958-96 et 745-90	Non	Oui	Oui	Non
St-Isidore	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
St-Mathieu	Non	Non	Non	159-98	Non	161-98	Non	Non	Non	Non	161-98	108-90	Oui	Non	Oui	Non
St-Philippe	Non	Non	Non	323	Non	325	Non	Non	Non	Non	325	202	Oui	Non	Oui	Non

### **Impacts sur la planification du schéma**

**Le schéma doit prévoir le développement d'un système de gestion de la prévention des incendies comportant d'une part des stratégies préventives et permettant, d'autre part, de rechercher les causes et circonstances responsables des pertes humaines et matérielles et d'y associer des mesures préventives. Les plans de mise en œuvre des municipalités devront prévoir l'adoption ou la mise à niveau de leur réglementation en référence aux différents codes, notamment une réglementation sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée ainsi que sur la création des services de sécurité incendie.**

Il ne fait aucun doute que les mesures de prévention constituent des façons de faire efficaces pour réduire le nombre d'incendies et diminuer les pertes de vies, les blessures et les dommages matériels. Le meilleur exemple de succès est celui de l'avertisseur de fumée qui a fait passer le nombre de victimes de 179 à 77 entre les années 1970 et 1990 au Québec.

Il est prouvé que la prévention est un investissement. On estime en effet que les pertes indirectes, découlant d'un incendie, représentent jusqu'à dix fois les préjudices directs. Enfin, il faut mentionner que les comportements négligents ou imprudents sont à l'origine de 45 % des incendies survenus au Québec et de 60% des décès. Donc, investir dans la prévention peut sauver des vies et diminuer considérablement les pertes matérielles.

Concrètement, cet objectif implique que chaque MRC doit prévoir, dans son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la conception et la mise en œuvre, par les autorités locales, d'une planification de la prévention des incendies sur leur territoire respectif. Pareille planification se traduira par la mise sur pied des cinq programmes de prévention soit : l'évaluation et l'analyse des incidents, la mise à niveau de la réglementation municipale, la présence obligatoire d'un avertisseur de fumée et sa vérification, l'inspection des risques plus élevés et l'application d'activités de sensibilisation du public.

Le règlement et les programmes relatifs à la prévention décrits précédemment devront mentionner les éléments suivants :

- les objectifs poursuivis par le programme;
- les risques ou, selon le cas, les publics visés;
- une description sommaire de leur contenu;
- la fréquence ou la périodicité des activités;
- les méthodes utilisées;
- les modalités de mise en œuvre;
- les mesures d'évaluation de leurs résultats; les indications de performance;
- les ressources humaines, matérielles et financières affectées à la conception et à la réalisation des activités prévues.

Dans ce contexte, cet objectif se traduira par une plus grande implication des administrations municipales dans les champs d'action associés à la prévention des incendies. Cette implication va de pair avec une plus grande responsabilisation de la population face au phénomène de l'incendie et plus particulièrement, des générateurs de risques dans le cas de la gestion des risques les plus élevés. Dans le même ordre d'idées, des efforts supplémentaires de prévention devront être réalisés pour les secteurs où l'on constate des lacunes qui sont impossibles à corriger.

### **3.33 Interventions simultanées avec d'autres services d'urgence**

Il arrive fréquemment que les services de sécurité incendie interviennent simultanément avec d'autres services d'urgence sur des sites d'intervention. Ils doivent alors œuvrer dans des conditions où les compétences de chacun, indispensables, sont mises à contribution pour le bon déroulement des opérations. Ce type d'évènements requiert du respect et de la discipline tant sur le plan de l'opération que sur le plan de la planification.

Par exemple, les ambulanciers ont souvent recours aux pompiers pour les aider à secourir des victimes dans des situations précaires. Les policiers font également appel aux pompiers pour des interventions nécessitant une protection incendie (exemple : appel à la bombe). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sollicite souvent les pompiers pour participer à la recherche de l'origine de déversements de produits dangereux.

#### **Impacts sur la planification du schéma**

**Le schéma doit prévoir, dans le processus de planification, des mesures devant permettre une meilleure coordination des services d'urgence ayant à œuvrer simultanément sur les mêmes sites d'intervention.**